



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 août 2026

Pour Dékuple, le FMD de RoadMate sert l'expérience collaborateur et participe à la marque employeur

Spécialiste du data-marketing, Dékuple représente environ 1.200 collaborateurs pour une vingtaine de sociétés. En matière de mobilité, un quart d'entre elles ont mis en place le forfait mobilités durables (FMD) avec l'aide de RoadMate. Une initiative qui tend à se généraliser tant les gains s'avèrent concrets.

Dékuple Group se place en leader européen de la communication et du data-marketing en s'appuyant sur ses 3 piliers : Advice pour le conseil aux entreprises via son ESN, Boost par le biais de ses solutions technologiques propriétaires et Create via son écosystème d'Agences marketing internationales. Présent en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et au Moyen Orient, il compte 1.200 talents et une vingtaine de sociétés dont Brainsonic, After, Reech, Dékuple DMC ou encore Converteo.

Cette approche multi entrepreneurs permet au groupe Dékuple de bénéficier d'une grande autonomie dans la gestion des dispositifs RH de chaque société. Ainsi, cinq d'entre elles ont pris le pari de tester le forfait mobilités durables (FMD) auprès de RoadMate : Reech, RocketLinks, Dékuple DMC, ADLPARTNER, ADLPAssurance. « *Elles seront même sept sociétés utilisatrices à partir de janvier 2027* » précise Anthony Moreau, responsable du développement RH au sein du groupe Dékuple.

Le forfait mobilités durables pour répondre à tous les cas d'usages

Alors que toutes les entités du groupe Dékuple n'ont pas forcément d'équipe RH dédiées, « *RoadMate et son offre de FMD se trouvent désormais*

automatiquement intégré dans le pack de pilotage RH proposé par la maison-mère lorsque des entrepreneurs choisissent de lui confier leur gestion RH », ajoute Anthony Moreau. Pour cause : le groupe Dékuple désirait aller plus loin que le simple remboursement de pass Navigo « car tout le monde ne prend pas forcément les transports en commun. De plus, il faut valoriser les moyens de transport alternatifs durables », souligne le responsable du développement RH au sein du groupe Dékuple.

Même si les droits et les modalités diffèrent selon les sociétés, le forfait mobilités durables possède l'avantage de s'appliquer à tous les salariés en étant moins restrictif que le crédit mobilité en termes de solutions déployées. Dispositif de la loi d'Orientation des mobilités 2019, le FMD est une aide financière versée par l'employeur qui peut prendre en charge les trajets professionnels effectués à vélo, en covoiturage, en transports en commun mais aussi en engins de déplacement personnels. Une diversité qui correspond aux multiples cas d'usages du groupe Dékuple, comptant des salariés en Île-de-France ou en région.

La capacité d'adaptation de RoadMate lui a permis de se démarquer

C'est d'ailleurs la flexibilité de RoadMate face à la réalité des dispositifs en entreprise qui a plu au groupe Dékuple, comme le confirme Anthony Moreau. *« Alors que nous avons rencontrés d'autres acteurs comme Betterway, Edenred ou Swile, notre choix s'est porté sur RoadMate en 2023 car nous avons envie de soutenir un entrepreneur qui nous faisait écho, mais aussi une solution française se montrant souple et réactive sur les modalités de gestion proposées puisque toutes nos sociétés n'ont pas les mêmes règles d'application »,* détaille le responsable du développement RH au sein du groupe Dékuple.

Mis en place en seulement un mois et demi, le FMD de RoadMate concerne à présent 250 comptes collaborateurs contre 200 il y a 3 ans. Une adhésion croissante qui doit beaucoup à l'accompagnement de RoadMate avec un webinar de lancement ou encore des sessions de questions/réponses avec les collaborateurs, en particulier les salariés réticents au changement. Mais surtout, *« l'avantage de se voir rembourser plus rapidement leurs déplacements, sous quelques jours plutôt qu'un mois, grâce à l'automatisation de la solution RoadMate les a convaincus »,* admet Anthony Moreau.

La réactivité d'intervention du service client et la centralisation des justificatifs sont également deux autres bénéfices appréciés. *« Pour l'entreprise utilisatrice, il n'y a plus qu'un export à opérer auprès du service paie et les remboursements sont gérés en direct par RoadMate, ce qui nous offre un gain de temps et moins*

d'efforts de gestion », poursuit Anthony Moreau. En trois années d'observation, le groupe Dékuple a donc constaté une évolution mixant davantage les modes de mobilité avec de plus de personnes circulant en vélo, incitées par l'installation de garages, de stands réparation et de douches dans les locaux professionnels.

Un taux de mobilité durable en croissance exponentielle

Avec la mise en place du FMD de RoadMate, le groupe Dékuple a ainsi pu enregistrer 134.897 km durables parcourus en 2026, de même que 31,2 tonnes de CO2e évitées, équivalant à 31 vols aller simple Paris-New York. Le taux de mobilité durable, lui, s'établit à 66,8% contre 41,6% en 2024, soit une hausse de plus de 63%. Et si la répartition par catégorie fait encore la part belle aux transports en commun, représentant les deux tiers des trajets (62,3%), les moyens personnels que sont la voiture reculent (34,5%) tandis que le train (3%) et le covoiturage (0,02%) font dorénavant partie du paysage.

Des résultats concrets qui poussent le groupe Dékuple à envisager d'autres projets en perspective, notamment poursuivre l'intégration de plus en plus de sociétés en gestion avec RoadMate car *« cela sert l'expérience collaborateur et participe à la marque employeur »*, fait remarquer Anthony Moreau. Qui se place même en ambassadeur auprès des nouveaux clients de RoadMate, les acquis de Dékuple s'inscrivant comme l'exemple le plus éloquent de la réussite de l'entreprise fondée par Thierry Cosme.

A propos de RoadMate :

RoadMate est une Fintech parisienne fondée par Thierry Cosme qui a accompagné plus de 100 clients depuis son lancement fin 2019. L'entreprise s'est donnée pour mission de réduire l'empreinte carbone des salariés de ses entreprises clientes. Elle propose une carte de paiement B2B qui simplifie la gestion de la mobilité durable des salariés tout en améliorant leur bien-être. La solution RoadMate offre des avantages tels que le Forfait Mobilité Durable ou le Crédit Mobilité, qui facilitent l'accès des salariés à des déplacements du quotidien plus vertueux et en adéquation avec leurs modes de vie.